

Le droit à la langue selon le statut

Selon la situation dans laquelle on se trouve, l'apprentissage du français peut être obligatoire ou non, payant, gratuit ou même rémunéré. Dans tous les cas il est la clé d'une bonne intégration.

- **Le droit à la langue pour les étrangers dits « primo-arrivants »**

Les « primo-arrivants » sont les personnes dont la présence en situation régulière en France est inférieure à 2 ans.

Les personnes qui arrivent en France et qui signent le Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) bénéficient d'une formation linguistique gratuite si leur niveau le nécessite. Les personnes peuvent ainsi suivre jusqu'à 400 heures de cours de français. Ce sont les résultats aux tests qui vont déterminer un certain nombre d'heures de formation ; cette formation est alors obligatoire et les personnes doivent passer le DILF (diplôme initial de langue française). Les exigences pour obtenir ce diplôme concernent essentiellement les compétences orales (comprendre et parler le français).

- **Le droit à la langue pour les étrangers installés depuis plus de 2 ans sur le sol français (quel que soit leur niveau de langue), et pour les étrangers dont le niveau est supérieur au DILF**

Si ces personnes sont inscrites dans des démarches de recherche d'emploi et à Pôle-Emploi, elles ont la possibilité d'être orientées vers des formations linguistiques. Les stages rémunérés associent formation linguistique et techniques de recherche d'emploi notamment (formations intensives c'est-à-dire de 20 à 35 heures par semaine).

Si ces personnes ne recherchent pas d'emploi dans l'immédiat, elles peuvent contacter les structures d'animation de leur quartier pour s'inscrire dans le dispositif d'apprentissage du français (2 séances par semaine)

- **Les possibilités d'apprendre la langue pour les étrangers dont la demande de naturalisation a été ajournée parce que leur niveau de langue est insuffisant.**

Ces personnes seront invitées à contacter les organismes agréés pour suivre une formation linguistique (voir les articles ci joint sur les organismes de formation)

- **Les possibilités d'apprendre la langue pour les étrangers dont la situation administrative n'est pas régularisée.**

Ces personnes peuvent contacter les structures d'animation de leur quartier et les associations œuvrant dans ce domaine. On peut se renseigner auprès de la MJC de Palente qui coordonne ces actions (24 rue des Roses - tel : 03 81 80 41 80)

Les principaux organismes de formation

Pour bénéficier de formation au sein de ces organismes sans en payer le coût, il faut avoir été orienté par un organisme prescripteur (OFII, Pôle Emploi, mission locale....)

- **FRATE Formation Conseil**

83, rue de Dole – 25000 Besançon Tél : 03 81 82 21 75

La FRATE dispense des cours d'alphabétisation et de FLE.

Organisation des formations linguistiques dans le cadre du CAI et dans le dispositif Hors CAI. Dans les 2 cas, les personnes sont orientées par l'OFII.

- **POINFORE**

15, impasse des St Martin – 25000 Besançon Tél : 03 81 51 21 83

Poinfore accueille uniquement des personnes relevant du FLE non débutant. Un test est effectué avant l'entrée en formation pour déterminer les connaissances en français.

2 possibilités existent : formation de 150 h en français, et formation FLE à visée professionnelle. Les personnes sont en général orientées par Pôle Emploi ou la Mission Locale.

- **INFA**

55, rue des Cras – 25000 Besançon. Tél : 03 81 88 23 61 (Siège de l'INFA : 03 84 82 66 97)

Cours de FLE non-débutant en atelier pédagogique personnalisé : l'INFA propose des remises à niveau portant uniquement sur l'écrit.

Une formation à visée professionnelle est proposée au même public déjà lecteur. Les personnes sont orientées par Pôle Emploi ou la Mission locale.

- **IFPA**

13, rue Xavier Marmier – 25000 Besançon. Tél 03 81 81 41 60

Remise à niveau en français pour des personnes non-débutantes et inscrites à Pôle Emploi.

- **CRIF**

4, rue des Granges. Tél 03 81 81 35 37

Pour les cours et remises à niveau en français, le CRIF travaille en partenariat avec l'IFPA.

Les personnes voulant bénéficier de ces formations doivent avoir une prescription de Pôle Emploi.

- **GRETA**

19, avenue de l'Observatoire. Tél : 03 81 88 25 94

Le GRETA ne propose pas de cours de FLE ou d'alphabétisation. Cependant, une remise à niveau en français est proposée pour les publics français et étrangers, non-débutants.

Un test de niveau est effectué au départ de la formation.

La prise en charge financière peut-être faite par Pôle Emploi, selon les cas.

Les autres organismes de formation

Ils proposent des formations payantes aux individuels, aux salariés d'entreprise et aux étudiants.

- **FOREPRO (INLINGUA)**

6, rue Gabriel Plançon – 25000 Besançon. Tél : 08 00 00 40 43

Forepro propose des cours tous niveaux en FLE.

Les formules peuvent être soit individuelles, soit en groupe.

Dans le cas des formations individuelles, le contenu et la durée sont définis avec la personne, en fonction de ses besoins et en tenant compte des résultats des tests. Le démarrage des cours peut être immédiat. Les tarifs vont de 55 à 99 € de l'heure.

Pour les formations en groupe, les objectifs sont également mis en place avec les personnes. Un minimum de 3 personnes est nécessaire. Le coût de la formation se monte à 365 € par personne.

- **SIFCO (CCI du Doubs)**

41, avenue Villarceau – 25000 Besançon. Tél : 03 81 25 26 06

SIFCO organise des stages de FLE pour des groupes inter entreprises. Les bénéficiaires doivent justifier d'un niveau minimum A1 en Français Langue Etrangère après avoir passé un test. Coût et durée : 915 €/ 5 jours.

Il est également possible de suivre des cours en formation personnalisée. Un devis et un plan de formation sont alors établis, en fonction des objectifs et du niveau de la personne.

- **CLA (Centre de Linguistique appliquée)**

6, rue Gabriel Plançon – 25000 Besançon. Tél : 03 81 66 52 00

Plusieurs formules sont possibles : cours intensifs, cours semi-intensifs, formation « langue, culture et société », passerelle vers l'université, certification et diplôme.

Les publics de différents niveaux, âgés de 16 ans minimum, sont concernés. Un test de niveau est proposé à l'arrivée. Les tarifs vont de 785 à 1145 € pour les cours, et 100 à 200 euros pour les certifications et diplômes.

Les maisons de quartier et associations

La Ville de Besançon soutient un dispositif d'apprentissage de la langue française pour le public migrant installé sur son territoire. Dans les 9 quartiers cités ci-dessous sont organisées des actions de formation linguistique. Ces formations ont lieu 2 fois par semaine et sont en général gratuites pour les adhérents. Des cours de différents niveaux sont organisés.

Pour s'inscrire, il faut prendre contact avec les structures suivantes.

- **Planoise :**

- Maison de quartier de Planoise

Centre Nelson Mandela – 13 avenue Ile de France. Tél : 03 81 87 81 20

- Association PARI – 5 avenue de bourgogne. Tél : 03 81 51 43 07

- **Palente :**

MJC de Palente – 24 rue des Roses. Tél : 03 81 80 41 80

- **Clairs Soleils**

MJC des Clairs-Soleils. Tél : 03 81 50 69 93

- **Chaprais / Viotte**

ASEP – 22 rue Résal. Tél : 09 81 80 66 83

- **Battant – Centre Ville**

- Structure d'animation des Bains-Douches – 1 rue de l'école. Tél : 03 81 41 57 58

- Croix Rouge – 123 Grande rue. Tél : 03 81 50 92 04

- **Montrapon / Fontaine-Ecu**

Maison de quartier de Montrapon – 1 place de Coubertin. Tél : 03 81 87 82 80

- **Saint Claude**

Comité de quartier de St Claude. 5 rue Jean Wyrsh. Tél : 03 81 50 62 25

- **La Grette**

- Association AGIR abcd – 31 bis rue Brûlard. Tél : 03 81 40 00 43

- Maison de quartier de la Grette – 31 bis rue Brûlard. Tél : 03 81 87 82 40

- **Saint Ferjeux**

Comité de quartier de Rosemont-Saint Ferjeux – 1 rue Ducat. Tél : 03 81 52 42 52